



Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion du Conseiller communal Christian Anglada « Pour un entretien durable des espaces verts : adhésion à la Charte des jardins »

Au Conseil communal
de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission était composée de :
Mesdames Antoinette de Gautard Rayroud et Alice Voellmy
Messieurs Christian Anglada, Raoul Baud, Willy Bühlmann, Didier Stauber et Gilbert Vernez président-rapporteur.

La commission s'est réunie le 16 janvier 2013 à la Maison de Commune en présence de Madame Nicole Rimella Municipale, Messieurs Victor Béguelin Chef de service, et Gilbert Freymond Chef jardinier. Les commissaires remercient les prénommés pour leur présence active et pour toutes les précisions et réponses apportées .

Informations fournies par les représentants de la Municipalité

Les personnes susnommées prennent successivement la parole pour affirmer qu'une motion n'est pas indispensable pour protéger le paysage. Elles affirment entretenir les espaces verts par des travaux réguliers et respectueux du développement durable. Elles estiment inutile la démarche proposée, car notre Commune applique pratiquement le 95 % de la Charte. De plus un carcan administratif , si minime soit-il, est à craindre.

Certes la démarche proposée part d'un bon sentiment, mais actuellement le personnel communal a les compétences pour maintenir des zones vertes variées sur l'ensemble de la Commune. La Municipalité et les Services concernés reçoivent des recommandations, des brochures spécialisées et les jaugent, sans être réfractaires à des nouveautés florales ou paysagères.

La « commission des arbres » fait aussi œuvre de réflexion. Des améliorations régulières apparaissent : coupes minimales sur les talus ; utilisation des moutons au lieu du fauchage ;... L'usage de pesticides est sous un contrôle strict et celui d' engrais réservé aux terrains sportifs.

En résumé la signature d'une Charte n'est pas nécessaire pour assurer la protection du paysage et la biodiversité sur les terrains communaux.

Délibérations de la commission

La majorité des commissaires défend l'idée que les applications concrètes en faveur du paysage restent préférables aux engagements écrits. Elle rejoint la Municipalité et craint

d'entrer dans un engrenage : signer une Charte, puis nommer quelqu'un pour l'optimaliser , puis nommer une commission et augmenter la complexité de mise en œuvre et la charge administrative. Des commissaires estiment qu'il faut bien se renseigner avant d'agir lorsque un aspect de la biodiversité pose problème ; mais ils ne veulent pas adhérer à une charte, même s'ils admettent que son contenu explicatif sert la promotion d'un environnement sain et varié. A relever que des activités des Secteurs voirie, parcs et jardins sont mentionnées dans le rapport annuel de gestion municipale.

A noter que hérissons, fouines, blaireaux, renards sont encore visibles la nuit sur le territoire communal.

L'auteur de la motion estime que l'adhésion à la Charte a une valeur exemplaire auprès des citoyens et augmentera l'image de Commune modèle dans la gestion de la biodiversité. Il rappelle aussi que de l'avis des experts, une telle politique est idéalement menée au niveau local. Il n'a y pas de contraintes financières ni juridiques. Puisque tous les indices convergent vers le respect de l'environnement, pourquoi ne pas signer la Charte, qui validerait ce qui se fait actuellement ?! Le motionnaire a essayé de convaincre la commission de l'importance d'un engagement moral .

Une commissaire estime que chaque citoyen peut signer la Charte de manière individuelle et montrer ainsi son respect pour la nature.

La commission unanime souhaite vivement que la population locale soit mieux informée des mesures en vigueur pour assurer la diversité des zones vertes communales, par le biais de LaTourinfo. Le citoyen serait invité à faire de même sur sa propriété.

Vote

4 voix contre , 1 voix pour , deux abstentions.

Quatre commissaires désaprouvent la motion, un la soutient ; deux commissaires ne se prononcent pas.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de **refuser la prise en considération de la motion « Pour un entretien durable des espaces verts : adhésion à la Charte des jardins »**

La Tour-de-Peilz, le 16 janvier 2013

Au nom de la commission :

Gilbert Vernez président-rapporteur

Motion

Pour un entretien durable des espaces verts : adhésion à la Charte des Jardins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte en biodiversité concerne aussi notre région, notamment parce que les zones de nature régressent sous la pression de l'urbanisation ou d'un usage plus dense du sol.

La présente motion demande à la Municipalité qu'elle développe et soutienne un entretien durable sur l'ensemble des espaces verts, favorisant la biodiversité, et que dans ce but, elle adhère prochainement à la Charte des Jardins. A cette fin, il lui est demandé d'effectuer un état des lieux des pratiques existantes en matière d'entretien durable des espaces verts. Elle étudiera toutes mesures à prendre, afin d'une part d'introduire diverses applications de cette Charte au sein de son administration, et d'autre part de promouvoir l'adhésion des propriétaires ou des gestionnaires d'espaces verts, tels que particuliers ou collectivités (coopératives d'habitation, associations de quartier, gérances, PPE, etc.) pour que la biodiversité fasse l'objet d'une attention toute particulière sur l'ensemble du territoire communal.

En effet, une gestion durable des espaces verts contribuerait largement à la qualité de vie et de l'urbanisme dans notre commune. La majorité des citadins apprécie de plus en plus la qualité d'une ville où les espaces verts sont entretenus dans le respect du développement durable : garantir de la biodiversité plutôt que des zones engazonnées, désherbées ou imperméabilisées nécessitant un entretien coûteux ; réduire au minimum l'emploi de produits chimiques toxiques qui polluent les eaux et les sols ; diminuer l'usage d'engrais coûteux en énergies non renouvelables ; contribuer activement à la préservation des pollinisateurs et des prédateurs naturels.

Lancée officiellement lors de l'année de la biodiversité en 2010 en Suisse romande¹, la Charte des Jardins² est un document illustré d'une dizaine de pages qui explique autant de bonnes pratiques, simples à appliquer. Il importe de relever que l'adhésion à la Charte des Jardins est reçue très positivement par les habitants puisqu'elle relève d'une démarche volontaire et sans contrôle. Il s'agit d'une démarche sans risque, testée suite à l'initiative d'autres communes, validée par les services de l'énergie du Canton de Genève et encouragée par le Canton de Vaud, neutre sur le plan économique et positive sur les plans sociaux et environnementaux.

La Tour-de-Peilz, signataire de la Charte des Jardins, se présenterait dans le canton comme une commune modèle dans la gestion de la biodiversité.

Pour la prise en considération de cette motion, son auteur demande qu'elle soit soumise à l'examen d'une commission.

Je vous remercie de votre attention.

Christian Anglada

La Tour-de-Peilz, le 10 octobre 2012

¹ Cette démarche est soutenue au niveau cantonal par l'Unité de développement durable qui a établi une fiche pratique disponible sur le site de www.vd.ch

² Pour plus d'information sur la Charte des Jardins : <http://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>